Aperçu du fonds — FPG Sélect (version originale)

# FPG Sélect Catégorie de placements canadiens Manuvie

## Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** juillet 2008 **Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée **Valeur totale du fonds:** 74 318 304 $

**Date d'établissement:** juillet 2008 **Nombre total d'unités en circulation:** 2 794 898 **Rotation du portefeuille:** 2,84 %

| Option de garantie | Placement minimum ($) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part ($) | Nombre d'unités en circulation |
|---|---|---|---|---|---|
| Série 75 | 2 500 | 2,94 | 2,21 | 26,5637 | 48 057 |

Le contrat FPG Sélect (version originale) ne peut plus être souscrit depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG Sélect (version originale) existant. Pour obtenir des renseignements sur l'option de frais Élite, reportez-vous à la page 3.

## Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Catégorie de placements canadiens Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

| | |
|---|---|
| Banque Royale du Canada | 5,16 % |
| Canadian Natural Resources Ltd. | 4,49 % |
| La Banque Toronto-Dominion Com New | 4,46 % |
| Alimentation Couche-Tard Inc. | 3,87 % |
| Canadian Pacific Kansas City Limited | 3,58 % |
| CGI Inc. Cl A Sub Vtg | 3,46 % |
| Banque de Montréal | 3,20 % |
| Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A | 3,19 % |
| AltaGas Ltd. | 3,05 % |
| Constellation Software Inc. | 3,03 % |
| **Total** | **37,49 %** |

Total des placements : 49

### Répartition des placements

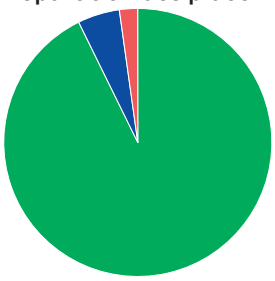

- 92,84 % Actions canadiennes
- 5,08 % Liquidités et équivalents
- 2,20 % Actions américaines

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option Série 75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 $ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option Série 75, détient 1 775,30 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,91 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visiblent.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option Série 75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.

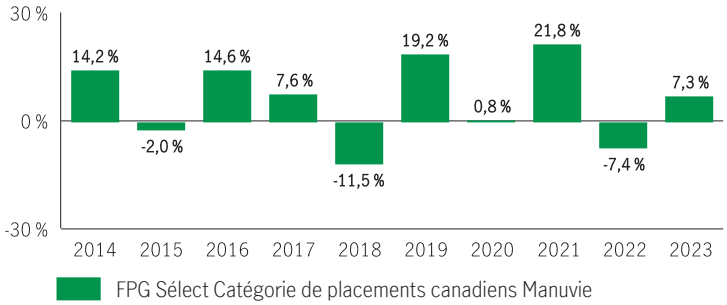


À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

## Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

## Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.

## À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait | Ce que vous payez | | Comment cela fonctionne |
|---|---|---|---|
| Frais d'entrée | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit | | • Vous et votre conseiller décidez du taux.<br>• Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission. |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | **Retrait dans les délais suivants :** | **%** | • Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.<br>• Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.<br>• Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.<br>• Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie. |
| | moins de 1 an après la souscription | 5,50 | |
| | moins de 2 ans après la souscription | 5,00 | |
| | moins de 3 ans après la souscription | 5,00 | |
| | moins de 4 ans après la souscription | 4,00 | |
| | moins de 5 ans après la souscription | 4,00 | |
| | moins de 6 ans après la souscription | 3,00 | |
| | moins de 7 ans après la souscription | 2,00 | |
| | plus de 7 ans après la souscription | 0,00 | |
| Frais modérés * | **Retrait dans les délais suivants :** | **%** | |
| | moins de 1 an après la souscription | 2,50 | |
| | moins de 2 ans après la souscription | 2,00 | |
| | moins de 3 ans après la souscription | 1,50 | |
| | plus de 3 ans après la souscription | 0,00 | |

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquittez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|---|---|---|---|
| Série 75 | 2,94 | 2,21 | — |

**Commission de suivi**

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquittez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais | Ce que vous payez |
|---|---|
| **Frais d'opérations fréquentes** | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6e virement dans une même année. |
| **Frais de retrait anticipé** | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds d'actions canadiennes vise à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à dégager un rendement à long terme supérieur à la moyenne, en investissant dans des titres de sociétés à grande capitalisation du monde entier. Les bons du Trésor ou les placements à court terme, dont l'échéance ne dépasse pas trois ans, peuvent également être utilisés à l'occasion.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs à l'option de frais Élite

### Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

**Ce que vous payez**

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie | Placement minimum ($) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part ($) | Nombre d'unités en circulation |
|---|---|---|---|---|---|
| Série 75 | 1 000 000 | 2,16 | 1,50 | 30,4290 | 10 |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

**Manuvie**

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.